

La participation des personnes âgées en France : entre ambivalence et impensé

Sabrina BRESSON

Docteure en sociologie
Ingénieure de recherche, UMR 7324 CITERES
Université François-Rabelais, Tours

Le développement, depuis la fin des années 90 en France, de dispositifs de démocratie locale (conseils de quartiers, réunions de concertation, assemblées consultatives ou autres jurys citoyens), encouragés par les lois de décentralisation (en particulier la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002), témoigne d'une volonté d'impliquer davantage les citoyen-e-s dans la fabrication de la ville et dans l'élaboration des politiques qui les concernent. Les exigences du développement durable et de la cohésion sociale sont venues renforcer cette tendance et la « participation citoyenne » est devenue un impératif des politiques publiques françaises (Blondiaux, Sintomer, 2002). Bien que la notion de « participation » soit de plus en plus présente dans le vocabulaire de l'action publique, de nombreuses recherches en sciences sociales montrent que toutes les catégories de population ne sont pas représentées de manière égale dans les lieux de la démocratie locale, et que certaines en sont même absentes ou dans l'incapacité de s'y faire entendre. Pourtant, chaque groupe social est porteur de savoirs d'usages (Nez, 2011. Sintomer, 2008), c'est-à-dire de connaissances spécifiques liées à sa propre condition, à ses propres pratiques, à l'organisation de sa vie quotidienne, à son expérience de la ville, etc.

L'objectif du texte présenté ici est d'analyser la place des retraité-e-s et des personnes âgées, en tant que catégorie sociale spécifique, dans les processus participatifs. On peut penser que leur poids démographique est un atout pour mieux se faire entendre et influencer sur les orientations des politiques publiques qui les touchent, mais qu'en est-il réellement ? Comment les seniors sont-ils représentés ? Sur quelles thématiques sont-ils sollicités ? Est-ce que la diversité des vieillesse est prise en compte ? Quelles sont les formes d'organisation des groupes ou des associations qui militent pour faire entendre la voix des aîné-e-s ? Afin de répondre à ces questions, le propos s'articulera en deux parties : il s'agira, dans un premier temps, de dresser un rapide état des savoirs de la sociologie sur la participation des retraité-e-s et des personnes âgées, qui sera complété, dans un second temps, par un exemple emblématique d'habitat participatif, dans lequel un groupe de vieilles femmes a initié puis porté un projet de résidence, de sa conception jusqu'à la gestion des logements (Maison des Babayagas à Montreuil).

1. L'engagement des personnes âgées et leur représentation dans les dispositifs participatifs en France

En France, le poids démographique des plus de 60 ans ne cesse d'augmenter. Le *papy-boom* a accentué ce phénomène et les plus de 60 ans représentent désormais près de 20% de la population. Parmi eux, les plus de 75 ans représentent 7% pour les hommes et 11% pour les femmes de la population totale. On estime qu'en 2060 un tiers de la population française aura plus de 60 ans (INSEE, 2011). Notons toutefois que la population des plus de 60 ans est particulièrement hétérogène. Les plus jeunes d'entre eux (moins de 65 ans) sont dans une phase de transition entre la vie active et la retraite. Ils bénéficient généralement d'un niveau de vie supérieur à la fois à celui des plus jeunes et à celui de leurs aîné-e-s, qui leur permet de s'investir dans de nombreuses activités (sport, loisirs, culture, etc.). À l'inverse, les personnes de plus de 75 ans sont en moyenne plus modestes. La surreprésentation des femmes veuves après 75 ans explique en partie cette disparité, car elles ont des niveaux de revenus plus faibles et ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la vie en couple. Par ailleurs, c'est aussi au-delà de 75 ans que se pose le problème de la perte d'autonomie, qui assigne les personnes âgées à résidence (domicile ou établissements spécialisés) et les retranche de la vie publique.

Les problématiques liées au vieillissement de la population sont amplement traitées par la sociologie française : les chercheurs analysent en particulier les conditions de vie, les besoins ou les difficultés des personnes âgées, mais moins leur investissement dans la vie publique. Parallèlement, la thématique de la participation constitue aujourd'hui un champ de recherche autonome, qui ne traite cependant quasiment pas de la citoyenneté des personnes âgées. Au final, les liens entre vieillissement de la population et participation sont assez peu analysés, alors que, paradoxalement, les deux thématiques renvoient chacune à des enjeux sociaux forts. Pour autant, il existe quelques travaux sur l'engagement militant et associatif des plus de 60 ans, ainsi que sur les dispositifs institutionnels de participation des aînés.

Un engagement militant et associatif fort, mais contrasté

Les recherches sur la citoyenneté se focalisent généralement plus sur les catégories sociales absentes des dispositifs participatifs, que sur les groupes les mieux représentés, tels que les seniors dont la présence dans la vie publique est prédominante. L'âge des élus français est à ce titre très significatif : 56% des députés et 40% des maires ont plus de 60 ans¹. De même, toutes les analyses sur la composition des conseils de quartier présentent la variable d'âge comme déterminante : alors que les plus jeunes sont souvent absents de ces dispositifs, les retraité-e-s sont au contraire surreprésentés. Par exemple, une étude de 2007 sur les conseils de quartier parisiens montre que seulement 3% des conseillers de quartier ont moins de 30 ans, tandis que 42% ont plus de 60 ans².

D'une manière générale, les enquêtes statistiques montrent l'importance de la participation des plus de 60 ans, notamment au travers de l'engagement associatif : près d'une personne de plus de 60 ans sur deux est membre d'une association. L'importance de l'engagement

¹ Sources : archives de la XIII^e législature (Assemblée Nationale, 2012) et étude menée par la Direction Générale des Collectivités et l'Association des Maires de France en 2008.

² Enquête menée par le groupe de recherche et d'études Trajectoires auprès de 800 conseillers de quartier parisiens en 2007.

associatif après 60 ans est évidemment lié à l'augmentation du temps libre à la retraite et à la libération des contraintes familiales. Selon une des enquêtes de l'INSSE sur les conditions de vie des ménages (Michaudon, 2000), les taux d'adhésion sont comparables pour les 60-69 ans et les 70-79 ans. Ce n'est qu'après 80 ans qu'apparaît une désaffection, certainement due aux difficultés liées au grand âge qui éloignent les plus vieux/vieilles de la chose publique en général (on sait par exemple que le taux d'abstention est élevé chez les plus de 75 ans : 25%, contre 12% des inscrits, INSEE 2012).

Pour les retraité-e-s, adhérer à une association est une manière de développer des sociabilités, d'être bien inséré socialement, mais cela ne signifie pas forcément s'impliquer dans des projets collectifs ou prendre part aux décisions qui les concernent. En fait, on observe une pluralité des types d'engagement, en corrélation avec la diversité des profils sociologiques des personnes âgées (Michaudon, 2000). Comme dans le reste de la population, la participation des séniors à la vie associative varie en fonction de la trajectoire sociale et professionnelle. On distingue ainsi quatre grands types d'engagement. Premièrement, l'adhésion à des associations tournées vers la sociabilité, en relais aux sociabilités professionnelles (clubs du 3e âge, associations de loisirs, etc.) concerne essentiellement les séniors ayant des niveaux de diplômes faibles (anciens agriculteurs, ouvriers ou employés). Deuxièmement, l'engagement basé sur l'épanouissement personnel (associations culturelles, musicales ou sportives, etc.) concerne plutôt les retraité-e-s des professions intermédiaires ou les anciens cadres. Troisièmement, d'autres privilégient l'action collective dans un but humanitaire (ONG, groupes religieux, etc.), ce sont majoritairement des femmes. Enfin, quatrièmement, d'autres encore s'engagent dans des associations qui leur permettent de s'affirmer en tant que groupe ayant des intérêts communs à protéger. Ce type d'engagement est plus politisé : il renvoie à une volonté de participer à la vie publique qui n'est pas nécessairement liée à l'âge, et concerne majoritairement des hommes au capital culturel élevé, souvent militants de longue date et/ou qui ont été amenés à avoir des responsabilités dans leur vie professionnelle (anciens chefs d'entreprise, cadres, professions libérales, enseignants).

Dans les cas que nous venons de décrire, l'engagement est avant tout personnel et ne passe que rarement par une affirmation identitaire fondée sur l'âge. Qu'en est-il alors de la participation des personnes âgées en tant que groupe social ?

L'institutionnalisation de la participation des séniors : potentialités et limites

Depuis la fin des années 70 en France, la dynamique législative générale en faveur de la consultation des plus de 60 ans contribue à une institutionnalisation de la participation des séniors, d'abord à l'échelle nationale puis locale (Argoud, 2001. Landanger, 2005. Viriot-Durandal, 2003). En effet, les collectivités territoriales jouent un rôle de plus en plus important dans cette dynamique du fait soit d'incitations législatives, soit de résolutions locales, soit encore de l'influence de grands programmes nationaux ou internationaux. Sans rentrer dans le détail, on peut citer quelques exemples qui illustrent chacun de ces trois facteurs. D'abord, la mise en place depuis 2004 des Comités départementaux des retraité-e-s et personnes âgées (Coderpa), instances consultatives réunissant notamment des représentants des associations locales de retraité-e-s, ont pour but de faire remonter les attentes et les besoins des personnes âgées et de penser des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. Les Coderpa sont consultés sur les projets d'application territoriale des textes réglementaires concernant les séniors, mais n'ont pas de rôle décisionnel. On peut également faire référence au développement au sein des municipalités ce qu'on appelle des « conseils de sages » ou

« conseils d'anciens ». La mise en place de ces conseils n'est pas contrainte par le cadre législatif et dépend entièrement de la libre initiative et de la volonté des élus. Leur mode de fonctionnement et leur composition varient donc beaucoup d'une ville à l'autre. Mais là encore leur rôle est purement consultatif vis-à-vis du pouvoir décisionnel. Enfin, on peut mentionner le programme « Villes-amies des aînés », initiative mondiale (lancée par l'OMS en 2005) visant à aider les villes à se préparer aux vieillissement rapide de la population dans un contexte d'urbanisation croissante. L'objectif de ce programme est de favoriser « un environnement urbain participatif et accessible qui favorise un vieillissement actif ». Concrètement, les villes qui intègrent le réseau mondial des « Villes-amies des aînés », s'engagent à mettre en place un diagnostic de leur territoire et des groupes de travail réunissant usagers et experts pour élaborer un plan d'actions. Mais les effets de ce processus restent encore à évaluer.

Plusieurs auteur-e-s mettent en évidence les limites, voire les « effets pervers », de cette institutionnalisation de la participation des séniors. Le premier écueil se rapporte aux thématiques sur lesquelles ils/elles sont consulté-e-s. Si l'idée des dispositifs participatifs réservés aux plus de 60 ans est bien de promouvoir les intérêts spécifiques de cette classe d'âge, il semblerait que les sujets abordés portent le plus souvent sur des problèmes généraux, qui renvoient à l'ensemble de la population. Dès lors, il s'agit d'avantage d'impliquer les aîné-e-s comme catégorie de citoyens en vue de les faire interagir avec l'ensemble social, plutôt que de leur donner la capacité d'influer sur les politiques et les pratiques qui les concernent directement. Un autre problème important se pose : celui de la représentativité des personnes âgées. Dominique Argoud pointe la faible confiance des retraité-e-s dans leurs représentants : « d'après un sondage réalisé en 1992³, seulement 22 % des retraité-e-s considèrent que les associations nationales de retraité-e-s défendent réellement leurs intérêts » (Argoud, 2001, p.313). Le problème est assez similaire au niveau local, où les enquêtes montrent la difficulté à constituer des groupes d'interlocuteurs représentant « réellement » les personnes âgées. La plupart du temps, les individus « recrutés » pour prendre part aux procédures de consultation des plus de 60 ans sont ceux déjà identifiés par les agents territoriaux dans d'autres instances (dans les comités de quartier par exemple) ; l'archétype de la figure du « sénior qui participe » étant un homme, âgé de 60 à 75 ans, plutôt favorisé socialement, parfois militant de divers réseaux associatifs et surtout déjà très impliqué localement. La question de la représentativité des retraité-e-s et des personnes âgées met donc en lumière la difficulté à différencier les catégories de vieillesse, aussi bien du point de vue des âges, que du point de vue social, en particulier du point de vue des ressources financières et culturelles. En effet, on a tendance à parler des « aîné-e-s » comme d'un groupe social homogène, alors que la population des plus de 60 ans est au moins tout aussi hétérogène que le reste de la population. Martine Landanger insiste sur ce point : « la participation des personnes âgées aux politiques qui les concernent nécessite la mise en place d'un processus et de procédures démocratiques de participation qui prennent en considération la diversité des situations de vieillesse » (Landanger, 2005, p.88).

Ainsi, l'institutionnalisation de la participation des personnes âgées est ambivalente : « alors qu'il existe aux niveaux national et départemental des instances de représentation regroupant tous les organismes de défense de leurs intérêts, les retraité-e-s ont le sentiment que leur « voix » n'est pas entendue par les pouvoirs publics » (Argoud, 2001, p.314). Cette ambivalence est accentuée par le fait que les plus de 60 ans sont, en dehors des cadres institutionnels, plutôt enclins à « participer » (leur engagement associatif en témoigne). Des

³ Sondage de *Notre temps*, n°274, octobre 1992.

solutions sont par conséquent à explorer du côté de formules alternatives de participation, dépassant les mécanismes procéduraux et s'appuyant d'avantage sur le vécu et l'expérience quotidienne des personnes âgées.

2. L'habitat participatif pour changer de regard sur la citoyenneté des personnes âgées

Pour sortir du prisme institutionnel et faire évoluer les représentations sur la citoyenneté des séniors, il faut regarder du côté des expériences originales de « participation ascendante », quand ce sont les personnes âgées elles-mêmes qui s'organisent pour faire entendre leur voix et mettre en œuvre de manière autonome des projets qui les concernent directement. De ce point de vue, les réflexions et les expérimentations autour du rapport entre habitat et vieillissement sont particulièrement intéressantes.

Habitat et vieillissement : participer pour vivre sa vieillesse autrement

Le lien entre vieillissement et habitat est une question primordiale, le plus souvent traitée sous l'angle des politiques publiques (notamment de l'adaptation du parc social au vieillissement de la population), ou des pratiques sociales d'habitation, ou encore des choix résidentiels des séniors, et plus récemment du point de vue des alternatives possibles. L'enquête de Dominique Argoud sur les nouvelles formules d'habitat pour personnes âgées esquisse une typologie des initiatives innovantes, parmi lesquelles l'habitat partagé, l'habitat autogéré et l'habitat intergénérationnel apparaissent comme des alternatives à la maison de retraite (Argoud, 2011). Ces nouveaux modes de penser l'habitat et l'habiter des aîné-e-s répondent à des aspirations pour des formes d'organisation plus solidaires (mutualisation des ressources et des services, gestion communautaire, partage des espaces, etc.) et moins cloisonnées (coproduction, implication par le faire, vivre-ensemble, etc.), dans lesquelles les habitant-e-s jouent un rôle central. C'est pourquoi nous parlerons ici d'« habitat participatif », qui renvoie, dans une acception large, à des opérations de logements groupés, qui sortent des cadres conventionnels de la production du logement et dans lesquelles la dimension participative est essentielle.

D'une manière générale, le développement de l'habitat participatif en France, dans les années récentes, est lié à un renouveau des réflexions sur les modes d'habiter la ville, en réaction aux difficultés que rencontrent de plus en plus de populations à se loger. Les projets d'habitat participatif sont portés par des collectifs d'habitant-e-s qui choisissent de mutualiser leurs ressources (financières, culturelles, etc.), pour accéder à une qualité de logements à laquelle ils ne pourraient prétendre seul-e-s. En s'impliquant à tous les stades du projet (du montage budgétaire, à la conception et à la gestion de leurs logements), ces habitant-e-s deviennent collectivement maître d'ouvrage et renversent la tendance qui consiste d'ordinaire à les placer en situation de coercition et à les exclure des décisions concernant la réalisation de leur propre espace de vie. Ainsi, l'alternative ne se situe pas seulement autour des questions économiques, elle réside aussi et surtout dans la manière dont les habitant-e-s peuvent participer à la production de leur habitat. Les logements étant pensés par et pour leurs résident-e-s, ils répondent au plus près à leurs exigences et leurs besoins spécifiques. Le partage d'espaces (salle polyvalente, buanderie, jardin, etc.), tout comme la mise en commun d'équipements (multimédias, outils, voitures, etc.) ou de services (aides, formations, etc.),

limitent les coûts, optimisent le cadre de vie et favorisent en même temps la convivialité, les sociabilités de voisinage et les logiques d'entraide.

Les projets d'habitat participatif pour personnes âgées sont encore peu répandus en France, mais se développent avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération qui avait initié les mouvements autogestionnaires de mai 68 et qui s'interroge aujourd'hui sur les conditions de sa vieillesse (Labit, 2009. Vermeersch, 2010). La recherche de formes alternatives d'habitat pour cette génération se comprend par la volonté de rester maître de son logement, mais surtout de continuer à développer des liens sociaux pour éviter de basculer dans l'isolement dont souffrent souvent les personnes les plus âgées, et en particulier les femmes. Pour ces dernières, qui sont davantage touchées par la solitude mais aussi par la précarité économique, la question du « bien-vieillir » est liée de manière péremptoire à celle de l'habitat. Ce qui explique pourquoi les projets d'habitat participatif sont quasi-exclusivement portés par des femmes. Elles y trouvent un moyen de sauvegarder leur autonomie, en s'appuyant sur des solidarités extra-familiales et des relations de voisinage basées sur l'entraide et le partage, en prenant « soin les unes des autres dans un esprit de réciprocité et dans une intimité facilitée » (Vermeersch, 2010, p.2).

Un exemple emblématique : la Maison des Babayagas

L'un des projets les plus emblématiques d'habitat participatif qui interroge le rapport au vieillissement est la « Maison des Babayagas », inauguré à Montreuil (Seine-Saint-Denis) en février 2013. Initié par un collectif de femmes, ayant choisi avec ironie le nom des sorcières de la mythologie slave, le projet a abouti après une quinzaine d'années de réflexions, discussions, négociations. On imagine ce que peuvent représenter quinze ans dans la vie de femmes âgées aujourd'hui de 60 à 90 ans ! Ce n'est donc pas sans mal que les Babayagas ont porté leur idéal de « vieillir autrement » : il a fallu faire face à l'essoufflement, aux dissensions, certaines ont quitté le projet, parfois dans la douleur, mais le groupe s'est recomposé et la ténacité a fini par payer, puisque la Ville de Montreuil et l'Office Public de l'Habitat ont finalement accepté de mettre en œuvre le projet, tout en laissant l'association des Babayagas s'occuper de la gestion des lieux.

Les Babayagas, ce sont une vingtaine de militantes féministes – d'origines sociales et culturelles variées, avec des revenus modestes à la retraite – qui se retrouvent autour d'une volonté d'autonomie et d'affirmation d'une vieillesse citoyenne et active. Leur projet de maison pour femmes âgées s'articule autour de quatre idées principales. Premièrement, les Babayagas veulent rester maîtresses de la conception et de l'organisation de la maison et prônent donc l'autogestion : depuis le choix de l'architecte à celui des partenaires, du montage juridique et financier à la conception des logements et des espaces partagés, et jusqu'à la gestion des lieux une fois l'immeuble livré, les habitantes assument la totalité des tâches et n'envisagent aucune délégation. Deuxièmement, le projet repose sur la notion de solidarité, qui implique une mise en commun des forces, des compétences et des ressources culturelles, tout en respectant l'intimité de chacune. Troisièmement, les Babayagas revendiquent une citoyenneté active qui dépasse le cadre du logement et renvoie, dans un registre politique, à un ensemble d'activités militantes ouvertes sur le quartier et la ville. Enfin, quatrièmement, le projet est porteur des valeurs de l'écologie et affiche un souci de respect de l'environnement (matériaux propres, économies d'énergies, consommation éco-responsable, etc.).

Concrètement, l'immeuble comprend 25 logements sociaux (studio avec une petite cuisine et une salle d'eau), dont 21 adaptés aux personnes âgées et 4 dédiés à des femmes de moins de 30 ans. Le principe intergénérationnel n'est pas au fondement du projet, c'est le résultat d'une négociation avec le bailleur social, dont la politique dissonait avec le concept de non-mixité. L'idée de rassembler sous le même toit des femmes jeunes et âgées fait écho aux notions d'entraide et de solidarité défendues par les Babayagas et intègre au projet une forme de mixité souhaitée par le bailleur. Par ailleurs, une place importante a été faite aux espaces communs : au rez-de-chaussée des locaux associatifs sont ouverts sur le quartier et destinés à recevoir une « université populaire du savoir des vieux » animée par les Babayagas ; d'autres espaces sont réservés aux résidentes (une salle de gym, un bassin) ; il y a également un jardin écologique et les bâtiments sont labellisés BBC (Bâtiment de Basse Consommation).

S'il est encore trop tôt pour évaluer le projet sur la durée, on peut d'ores et déjà affirmer que la Maison des Babayagas répond à la double préoccupation des femmes vieillissantes : continuer à vivre chez soi, tout en préservant des liens et en participant à la vie sociale. Les Babayagas « posent au premier chef la question de la préservation de l'autonomie, refusant avec force l'infantilisation qui leur semble souvent aller de pair avec le vieillissement en institution » (Vermeersch, 2010, p.4). Parallèlement, elles s'engagent à participer à la vie de la maison, ce qu'elles ont formalisé dans la rédaction d'une charte qui les encourage à donner de leur temps aux activités collectives. Mais le vivre-ensemble ne passe pas que par des moments de convivialité ou d'engagement citoyen : au grand âge, il signifie également d'assister celles qui souffrent le plus de dépendances et/ou qui entrent en fin de vie, l'objectif des Babayagas étant de prendre en charge réciproquement et autant que possible l'accompagnement de leurs co-habitanes pour retarder au maximum le départ vers des institutions médicalisées. « Se soutenir, s'entraider, s'accompagner dans le processus de vieillissement constituent le socle [du projet]. Il s'agit de le faire aussi bien dans les domaines socioculturels (sorties ensemble, activités partagées, etc.) que dans le domaine des soins et des services (soins médicaux, toilette, aide au ménage, préparation des repas) ainsi que dans la mort, envisagée au sein même de l'habitat collectif » (Labit, 2009, p.251).

Ainsi, l'expérience des Babayagas contribue à changer le regard de la société sur la vieillesse et met en lumière la capacité des personnes âgées à prendre en main leur destin et à participer à la vie citoyenne, en dehors de cadres institutionnels souvent jugés inefficients. La Maison des Babayagas a inspiré d'autres expériences alternatives en France, qui restent pour l'instant inabouties. Pourtant ce projet porte le germe d'une nouvelle approche du vieillissement, basée sur une participation active des personnes âgées sur des sujets qui les concernent en premier lieu. Ce mode de participation directe dépasse les problèmes décrits plus haut de représentation et de prise en compte des différentes catégories de la vieillesse. D'une manière générale, l'habitat participatif révèle des perspectives intéressantes pour réfléchir aux manières de valoriser les savoirs d'usages des vieux/vieilles. La Maison des Babayagas en est une illustration, mais bien qu'elle soit remarquée dans les milieux de l'innovation sociale, elle est souvent considérée comme une expérience singulière, difficilement reproductible. Ce qui semble indiquer que les formes de participation directe des personnes âgées, dans lesquelles le vécu et l'épreuve de la vieillesse primeraient sur l'expertise professionnelle et la technocratie, sont encore difficiles à penser et restent à construire.

Bibliographie sélective :

- ARGOUD, D. (2011, novembre). « L’habitat groupé, une alternative à la maison de retraite ? ». *Cahier du Cleirppa*, hors-série, pp.5-17.
- ARGOUD, D. (2001). « La voix des retraité-e-s : entre représentation et participation ». In M. LEGRAND (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, ERES, pp. 307-323.
- ARGOUD, D. Gallard, L. (1995). « L’engagement associatif des retraité-e-s français ». *Retraite et société*, n°10, (CNAV).
- ATTIAS-DONFUT, C. (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, État*. Nathan.
- BLONDIAUX, L. SINTOMER, Y. (2002). « L’impératif délibératif ». *Politix*, volume 15, n°57, pp.17-35.
- CHARPENTIER, M. QUÉNIART, A. (dir.) (2007). *Pas de retraite pour l’engagement citoyen*. PUQ.
- COLLECTIF. (2007). *Gérontologie et société*, « Citoyenneté », n°120.
- INSEE. (2011). *France, portrait social*, Insee Références.
- LABIT, A. (2013). « Habiter et vieillir en citoyens actifs : regards croisés France-Suède ». *Retraite et société*, n°65, pp.101-120.
- LABIT, A. (2009). « L’habitat solidaire. Expériences de femmes vieillissantes ». *Multitudes*, n°37-38, pp.247-252.
- LANDANGER, M. (2005). « La participation des personnes âgées à l’élaboration des politiques qui les concernent ». *Gérontologie et société*, n° 115, pp.75-88.
- MICHAUDON, Hélène. (2000). « L’engagement associatif après 60 ans ». *Insee Première*, n°737.
- NEZ, H. (2011). « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l’urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris ». *Sociologie*, volume 2, pp.387-404.
- PENNEC, S. (2004). « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux ». *Lien social et Politiques*, n°51, pp.97-107.
- SINTOMER, Y. (2008). « Du savoir d’usage au métier de citoyen ? ». *Raisons politiques*, n°31, pp.115-134.
- THOMAS, H. (2007). « La promotion de la citoyenneté sociale et politique dans le grand âge à l’ère de la protection rapprochée ». *Gérontologie et société*, n°120, pp.99-114.
- VERMEERSCH, S. (2010). « Quand vieillir passe par l’habitat autogéré ». *Métropolitiques*. [en ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Quand-vieillir-passe-par-l-habitat.html>.
- VIRIOT-DURANDAL, J.-P. (2003). *Le pouvoir gris*. PUF.